



Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°50 - JANVIER 2024



LES TEMPS FORTS

4/5



Environnement
et développement durable

● **La continuité écologique**
sur la rivière Charentonne

7



Le point
sur les travaux & aménagements

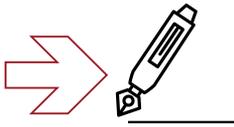
● **Construction**
d'un city-stade

10/11



Regards
sur les projets

● **Construction**
de logements au
Parc Maubuisson



Madame, Monsieur,
Chères Serquignaises, chers Serquignais,

Ce numéro de **"Vivre à Serquigny"** est celui qui clôture l'année 2023 et qui ouvre l'année 2024. A ce titre, je vous souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une excellente année 2024. Une année 2024 de bonne santé pour vous et vos proches mais également une année 2024 riche de joie, de bonheur du quotidien de rencontre et de solidarité.

"Vivre à Serquigny", est rédigé pour vous, pour que vous y retrouviez l'action de l'équipe municipale et l'ensemble des employés de notre commune.

Je souhaite tout d'abord rendre hommage à Michel LEFEVRE, emblématique Président de notre association d'anciens combattants décédé cette année. Son engagement et son dévouement étaient connus de tous.

Ce numéro de début d'année présente les projets majeurs de notre commune. Il montre également la vie de nos associations, si importantes dans le quotidien de notre commune. La maison des associations achevée cette année accueille la fédération des foyers ruraux de l'Eure, un choix dont nous pouvons nous féliciter.

Ainsi, notre engagement pour l'environnement s'est poursuivi, d'abord dans notre verger avec plus de 900 arbres et arbustes plantés avec le concours du Conseil Départemental et de l'ONF (Office National des Forêts) puis dans le parc où d'importants travaux de restauration de la continuité écologique de la Charentonne ont été menés avec l'aide de l'Intercom et de l'ADEME (l'agence de la transition écologique). **Serquigny** a également été labelisé commune "haie donneurs" grâce à l'association Plasnes et Terres pour la plantation d'une haie bocagère.

Notre jeunesse, nos enfants restent au cœur des priorités du Conseil Municipal, le jeu installé dans la cour de l'école élémentaire tout comme la signalétique moderne et colorée sur les écoles sont des projets menés en associant les élus du Conseil Municipal des enfants. L'apprentissage de la démocratie et des responsabilités doivent commencer dès l'école. Mais c'est également l'installation d'un city stade qui sera, je n'en doute pas, très apprécié de nos jeunes sportifs. Il s'agit d'un beau clin d'œil en cette année olympique et paralympique...

Nous poursuivons notre plan pluriannuel de mise en place de la défense extérieure contre l'incendie avec l'installation en 2023 de plusieurs bâches et d'une mare qui sécurisent les habitants et les habitations de nos hameaux.

Préparer l'avenir de **Serquigny** c'est aussi prévoir des logements pour permettre le parcours résidentiel et pour accueillir de nouveaux habitants. Deux projets importants sont lancés, la restauration de deux immeubles avenue Pierre SEMARD par Mon Logement 27 et le projet du parc Maubuisson avec la SILOGE. En 2024 nous allons inaugurer le premier et poser la première pierre du second.

Vous le voyez, c'est avec toute l'équipe municipale, élus et employés communaux, que je suis mobilisé au quotidien, pour que **Serquigny** soit une ville où il fait bon vivre et bien vivre ensemble.

La récompense de cet engagement est arrivée en fin d'année avec l'annonce que **Serquigny** est une des 29 communes du département lauréates du programme national "Village d'Avenir". Notre commune va bénéficier d'un accompagnement financier et technique de l'état pour développer nos projets. C'est une bonne nouvelle !

Ces objectifs nous devons les prévoir avec prudence et responsabilité dans le contexte d'inflation que nous connaissons tous depuis un an. C'est ainsi que nous préparons un budget 2024 prudent mais qui doit nous permettre de garantir le service public et de poursuivre nos projets pour **Serquigny**, pour vous.

A toutes et à tous, à vos familles, à vos amis et ceux qui vous sont chers je souhaite une très belle et très heureuse année 2024.

Une année 2024, dans ce contexte de tensions à travers le monde, plus solidaire, et fraternelle, plus optimiste et enthousiaste afin de construire ensemble, tous ensemble un avenir heureux !

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny

Vice-Président à l'Intercom Bernay Terres de Normandie

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

☎ : 02 32 44 10 15

✉ : mairie@serquigny.fr

🌐 : www.serquigny.fr

📘 : [Ville de Serquigny](#)

Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

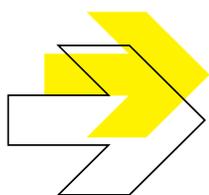
Ce 50^{ème} numéro
de "Vivre à Serquigny",
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.

Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

Conception :
Graphiste ComÇa
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 81 30 60



SOMMAIRE

		Dossier environnement et développement durable 4 → 5 <ul style="list-style-type: none">● Restauration de la continuité écologique sur la rivière
		Le point sur les travaux et aménagements 6 → 7 <ul style="list-style-type: none">● Salle des fêtes / Défense incendie / Construction d'un City-stade
		Le carnet de l'école 8 <ul style="list-style-type: none">● Travaux et aménagement dans les écoles / Les effectifs
		Le conseil des petits 9 <ul style="list-style-type: none">● Les petits élus / 1^{ère} réunion de conseil des petits
		Regards sur les projets 10 → 11 <ul style="list-style-type: none">● Projet de construction de logements Parc Maubuisson
		Dossier environnement et développement durable 12 <ul style="list-style-type: none">● Espace ex-peuplraie / Le verger
		Le coin médiathèque 13 <ul style="list-style-type: none">● Bienvenue à Mélodie Cotard-Cavan / 31^{ème} salon des Arts normands
		Du côté de nos aînés 14 → 15 <ul style="list-style-type: none">● Commémoration de l'Armistice de la 1^{ère} guerre mondiale / Hommage à Monsieur Michel Lefevre / Des noces de diamant / Repas des Anciens
		La revue des associations 16 → 18 <ul style="list-style-type: none">● Les associations
		L'essentiel des conseils municipaux 19 → 21 <ul style="list-style-type: none">● Séances du 30 juin 2023 au 12 décembre 2023
		Tarifs communaux 22 <ul style="list-style-type: none">● Au 1^{er} janvier 2024
		Les renseignements utiles 23
		Focus 24 <ul style="list-style-type: none">● Ouverture d'une boutique pédagogique



La continuité écologique sur la rivière



Construction d'un City-stade



Projet de logements Parc Maubuisson



Bienvenue à Mélodie Cotard-Cavan

Couverture : Réception de travaux restauration de la continuité écologique de la Charentonne en présence de M. Bertrand RENAUDON Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, M. Nicolas GRAVELLE Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Mme Aude BINET Responsable environnement Intercom, M. Frédéric DELAMARE Maire de Serquigny, M. Philippe DANNEELS Adjoint au Maire, M. Thomas ORDONNEAU Technicien rivière Intercom, M. Rémi LETONDOT Chargé d'études à la FDPMA.

DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA RIVIÈRE

EN OCTOBRE, D'IMPRESSONNANTS TRAVAUX MENÉS PAR L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE ET LA FÉDÉRATION DE L'EURE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE SE SONT DÉROULÉS DANS LE FOND DU PARC MUNICIPAL DE SERQUIGNY.

L'objectif de ces travaux était le rétablissement de la continuité écologique par l'effacement d'une retenue d'eau. Cet ouvrage servait autrefois à inonder des prés baignant dans la vallée de la Charentonne grâce à la présence d'un fossé d'alimentation et au maintien de la ligne d'eau en amont. Cela permettait de fournir de l'eau aux locomotives à vapeur grâce à un château d'eau aujourd'hui détruit.

Cette retenue d'eau n'avait donc plus aucun usage et ne présentait pas la possibilité d'être restauré pour produire de l'hydroélectricité.

L'ouvrage qui mesurait 19 m de large, avait une zone de retenue de 50 m de long et une hauteur de chute de 0,54 m. Ces caractéristiques en faisaient un ouvrage impossible à franchir pour l'ensemble des espèces cibles. Le seuil avait également un impact sur le mouvement des sédiments depuis l'amont vers l'aval de la Charentonne. La peupleraie en rive droite a également été arasée en 2022 et avait laissé place à une zone humide.



CHARENTONNE À SERQUIGNY

AVANT

LA RIVIÈRE DÉVIÉE PENDANT LES TRAVAUX

Afin de limiter l'impact sur le cours d'eau, les travaux ont été réalisés en dehors des périodes de reproduction des poissons. La rivière a été temporairement déviée le temps des travaux. Les berges et le lit de la rivière ont été profilés de nouveau et des banquettes végétalisées ont été créées afin de faciliter le débordement de la rivière dans la zone humide adjacente. Une recharge granulométrique a été mise en place afin d'améliorer la qualité du substrat sur le tronçon et des blocs de pierre ont été disposés en amont afin de fournir des habitats piscicoles. La restauration partielle de la zone humide aura pour conséquence une amélioration de son fonctionnement ainsi qu'un meilleur accueil pour la faune et la flore hygrophile.



Tuyaux pour dévier la rivière pendant les travaux



Déviation de la rivière

Travaux et financement
Propriétaire :

Commune de Serquigny

Maîtrise d'ouvrage :

Intercom Bernay
Terres de Normandie (IBTN)

Maîtrise d'œuvre :

Fédération de l'Eure
pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique (FDAAPPMA27)

Financiers :

Agence de l'Eau Seine Normandie (90 %)
et Intercom Bernay Terres de Normandie (10 %)

Coût des travaux : Environ 80 000 €



ET MAINTENANT ?

DÉSORMAIS FRANCHISSABLE, CET OUVRAGE EST CONSIDÉRÉ COMME CONFORME À LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE S'APPLIQUANT AUX OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT.

Il est temps de laisser la nature reprendre ses droits. Des suivis des populations de poissons et de l'évolution de la rivière seront réalisés au cours des prochaines années afin de mesurer les bénéfices des travaux sur le milieu aquatique.

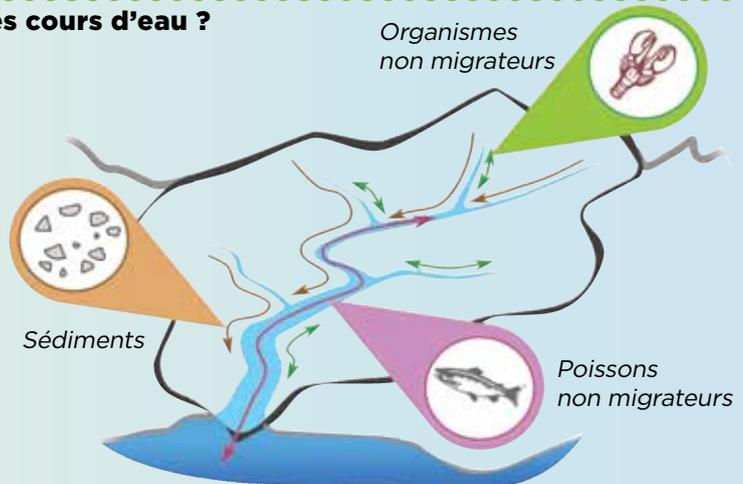
LE DÉBIT DE LA RIVIÈRE EST RESTÉ LE MÊME

La suppression de l'ouvrage ne conduit pas à l'assèchement du cours d'eau. La retenue n'existe plus, la hauteur d'eau est moins importante mais la quantité d'eau (le débit) qui arrive et qui repart reste la même. Même si dans un premier temps la profondeur moyenne de l'eau diminue en amont de l'ouvrage, la restauration d'une dynamique naturelle du cours d'eau permettra la création de nouvelles

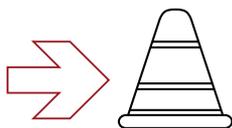
zones naturellement profondes (mouilles) qui continueront d'abriter les plus gros poissons. Compte tenu de l'obligation d'assurer la continuité écologique et de la nécessité d'entretien, supprimer un ouvrage coûte généralement moins cher que de l'équiper de dispositifs pour faire passer les poissons.

Qu'est-ce que la continuité écologique des cours d'eau ?

Concept institué par la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, la continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des espèces, incluant l'accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri. Cela concerne aussi le bon déroulement du transport naturel des sédiments (cailloux, graviers ...), ainsi que le bon fonctionnement des habitats naturels. La présence de nombreux ouvrages dans les rivières tend à rompre cette continuité ou crée des retards aux migrations ainsi que des blocages de sédiments.



LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



AVANCEMENT DU PROJET SALLE DES FÊTES



LES ÉLUS DE SERQUIGNY RÉUNIS EN COMMISSION POURSUIVENT LEUR TRAVAIL SUR LE PROJET DE LA SALLE DES FÊTES.

En juin 2023, la commune a lancé un appel d'offres pour choisir un AMO (assistant de maîtrise d'ouvrage).

En juillet 2023, la commission a auditionné deux candidats, qui se sont manifestés pour nous assister (Ciclop et EAD).

En délibération, le Conseil Municipal a choisi de retenir la société Ciclop pour nous accompagner dans le suivi du projet.

Pour rappel, l'AMO nous aidera pour l'accompagnement au dépôt des dossiers de demande de subventions, recherche des partenaires, montage de l'enveloppe financière, le suivi de l'étude de

conception,...). Il sera aussi le leader de chaque réunion de chantier.

En septembre 2023, présentation du projet à l'ensemble du personnel communal.

En octobre 2023, première réunion de travail avec l'AMO (Ciclop) avec visite de la salle et de ses extérieurs.

En novembre 2023, 2^{ème} réunion avec l'AMO (Ciclop) sur l'étude de faisabilité. Estimation du coût total du projet suivant les options et projection des plannings.

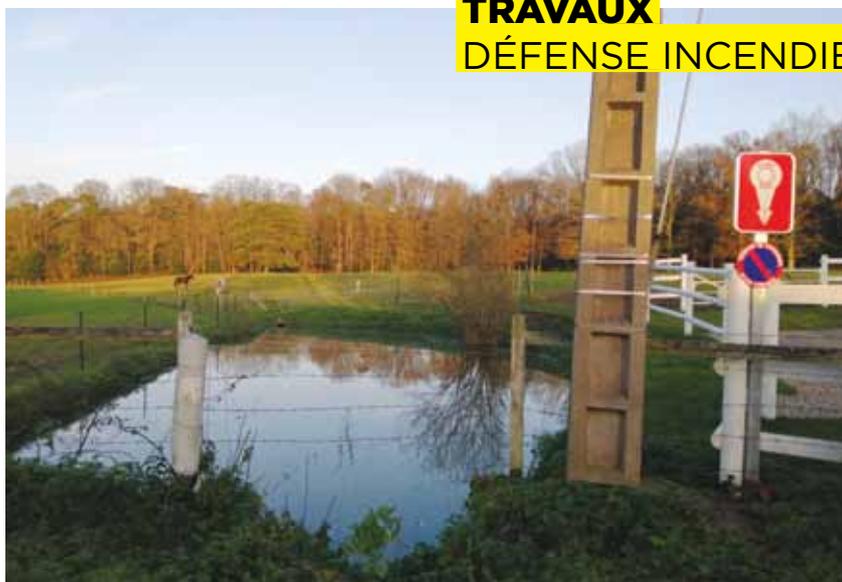
Le processus (complexe) administratif continu avec l'aide de l'AMO. L'année 2024 sera consacrée aux démarches administratives (recherche de subventions, rédaction du programme, consultation des architectes, ...).

Pour pallier le manque de la salle pendant les travaux, nous réfléchissons pour édifier une structure légère (type chapiteau) afin de pouvoir répondre aux besoins des habitants, des associations,.... Effectivement, il y a des rituels hebdomadaires de plusieurs associations.

L'équipe municipale travaille sur ce projet en gardant en tête que cette salle doit rester au centre de notre vie associative et qu'elle puisse répondre à la demande de l'ensemble de ses habitants pour l'organisation des différentes fêtes et rassemblements divers.

Action à venir : Pour la réalisation de ce projet, nous devons aussi revoir le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce dernier doit aussi être révisé pour d'autres sujets au sein de la commune.

TRAVAUX DÉFENSE INCENDIE



Dans le cadre des travaux de renforcement de la défense extérieure contre l'incendie, le programme prévu 2022-2023 est en de fin de réalisation, à savoir une poche de 120 m³ aux "Mont des Croix", une poche de 120 m³ au "Village la Mare", l'aménagement d'une mare au "Village Maubuisson". Une citerne enterrée de 120 m³ "Allée des prés" au Petit Nassandres sera prochainement installée.

En 2024, 4 réalisations sont prévues, les subventions sont accordées pour ces projets :

- ➔ Une citerne souple aérienne de 120 m³ "Chemin aux Loups" au Village la Porte.
- ➔ Une citerne souple aérienne de 120 m³ au "Village Maubuisson".
- ➔ Une mare à aménager "Chemin du Chêne du Lai".
- ➔ Une citerne souple aérienne de 120 m³ à "La Cogisière".

➔ La mare au "Village Maubuisson" opérationnelle pour la Défense Incendie

CONSTRUCTION D'UN CITY-STADE



➔ TRAVAUX DE RÉALISATION DE LA PLATEFORME

UN TERRAIN POUR TOUS

Ce terrain multisports qui sera prochainement opérationnel pourra servir aux jeunes de notre commune, à nos écoles, au pôle ados, à nos associations.

Les dimensions de la plateforme sont de 36 m x 17 m et la structure mesure 15,16 m x 29,62 m.

Elle permettra de jouer au basket, foot, hand, tennis, volley... . Le terrain, en gazon synthétique, est également équipé de buts Brésiliens et de baskets sur la largeur, ainsi qu'un kit arrière de basket. La base de la structure est en acier et le remplissage en composite (alliage de pvc recyclé et de chanvre).

La crise sanitaire nous a également un peu retardé dans nos démarches. Le choix de l'emplacement n'a

AFIN DE RÉPONDRE À UNE DEMANDE DES JEUNES DE NOTRE COMMUNE, LE CONSEIL MUNICIPAL A SOUHAITÉ INSCRIRE DANS SON PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023 LA CONSTRUCTION D'UN CITY-STADE ACCESSIBLE À TOUS ET DESTINÉ À FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE.

L'attribution du marché de la plateforme est revenue à l'entreprise BONÉTP et la structure à AGORESPACE. (Le coût de l'opération est de 116 000€ TTC, plateforme + structure). Nous avons obtenu 80% de subvention (40% de L'Etat et 40% du Département). La plateforme a été installée durant l'automne à l'entrée du parc municipal face à la salle des fêtes et la structure en janvier. 2 jeunes de Serquigny et de ses environs ont été recrutés via la Mission Locale de Bernay pour participer au montage.

pas été de tout repos, entre le PLU (interdiction de construire dans le champ de foire), les bâtiments de France ou encore la réglementation (pas de construction à moins de 15 m d'un cours d'eau).

Nous avons dû abandonner la piste qui devait faire le tour de la structure, mais sans trop de regret car cela s'intègre mieux dans l'emplacement final. Il fallait également trouver un lieu pas trop proche des habitations, mais visible depuis le domaine public et centralisé.

Nous envisageons une inauguration officielle au retour des beaux jours en 2024.

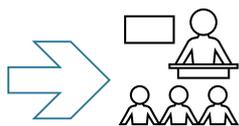
Même si cela représente un investissement important, le bien être et l'intérêt des jeunes est une priorité pour la municipalité.



Le futur city-stade



LE CARNET DE L'ÉCOLE



TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT DANS LES ÉCOLES

COMME CHAQUE ANNÉE, LES PÉRIODES DE VACANCES ESTIVALES ET DE LA TOUSSAINT SONT L'OCCASION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT AU SEIN DE NOS ÉCOLES QUI VISENT À AMÉLIORER LE CONFORT DES ÉLÈVES, DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS MUNICIPAUX.

Pour cette année scolaire 2023 / 2024, ce sont plus de 30 000 euros qui ont été investis pour nos écoles : pose de signalétique pour la maternelle et l'élémentaire ainsi qu'aux 2 garderies, achat de nouveaux bureaux et chaises dans la classe des CE1, achat de 5 stations de recharge pour les tablettes numériques, peinture de la classe de Mme CRETOIS à la maternelle et poursuite des rénovations des peintures de façade extérieure de l'école, achat et installation d'un jeu d'équilibre dans la cour de l'école élémentaire.



LES EFFECTIFS 2023 / 2024

L'effectif total des écoles est en légère baisse cette année (184 contre 195 en 2022) qui est liée à la baisse démographique de ces dernières années. Les effectifs de l'école maternelle sont stables cette année (74 élèves contre 76 l'an dernier), par contre nous avons une baisse sensible à l'école élémentaire (104 élèves contre 115 l'an dernier).

La maternelle comporte trois classes avec :
une de 10 petits et 15 grands, une de 11 petits et 15 grands, et la dernière de 23 moyens.

L'élémentaire est réparti en 5 classes (dont une classe de l'ITEP) :

16 CP, 22 CE1, 15 CE2 et 5 CM1, 26 CM1, 20 CM2 et 5 ITEP.



LE CONSEIL DES PETITS



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Vendredi 24 novembre 2023, les enfants de l'école élémentaire Louise Michel - Jean Jaurès étaient invités à voter pour élire les représentants qui siègeront au Conseil Municipal des enfants. Chaque classe s'était donc préparée en désignant leurs candidats, en rédigeant un cahier de campagne, en écrivant une profession de foi comme une véritable campagne électorale.

Les élèves, ont voté comme le font les adultes. Carte d'électeur en main, ils sont passés dans l'isoloir, puis ont déposé leur bulletin de vote dans l'urne. M. le Maire et son adjoint aux affaires scolaires, Mme la Directrice de l'école et la responsable des activités périscolaires, étaient présents pour tenir ce bureau de vote. A l'issue du scrutin, 14 élèves sont devenus délégués de leur classe. Le Conseil Municipal se réunira une fois par trimestre. Il a pour objectif de préparer les citoyens de demain, de former et initier les enfants à la vie de la collectivité. Ces élections s'intègrent parfaitement dans l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie démocratique ont été élus : À l'issue du scrutin, un binôme mixte dans chaque classe est devenu délégué de classe.



Sont élus en classe de :

CP Madame DEVREKER

➔ MORIN Lyssana et LEPINTEUR Leyann (Titulaires)
FOUET Joy et SOMMERHALTER Tom (Suppléants)

CE1/CE2 Madame LANGLET

➔ JOUANNE Romane et MAUVIET Lyroy (Titulaires)
MOREAU Alice et PIQUENOT Justin (Suppléants)

CE2 Madame HARD

➔ MOREAU Lula et PASSIGNY Adam (Titulaires)
AUBRIL Maëlys et MONTREUIL Léo (Suppléants)

CM1 Madame COUTURE

➔ GUEDON Mélina et LEBASTARD Nohlann (Titulaires)
LIBERT Enoha et GRIMPARD Tom (Suppléants)

CM2 Madame DESPRES

➔ GAYEZ Maelya et DELAHAYE Leny (Titulaires)
DEBUSSY Gabrielle et PREVOST Rayan (Suppléants)

ULIS Madame VAUTIER

➔ FONTAINE Louna et PROVOST Lucas (Titulaires)
PERIER Kassy et PICARD Nathan (Suppléants)

UE Madame GUEDON

➔ JUILLIOT Eric (Titulaire)
DGHOCHI Enzo (Suppléant)

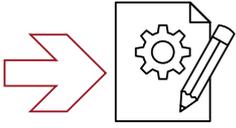
LA 1^{ère} RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE L'ANNÉE 2023/2024



➔ LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 15 décembre 2023, se tenait à la mairie, la 1^{ère} réunion du Conseil Municipal des enfants de l'année. Les délégués de chaque classe ont été accueillis par M. le Maire Frédéric DELAMARE, en présence des adjoints Eric LEFEBVRE et Josiane VARAISE, de plusieurs Conseillères Municipales, de Sylvie DESPRES Directrice de l'école élémentaire et de Ludivine LEMOULANT Responsable du Péri-scolaire, de Sophie ONFROY Responsable adjointe de la cantine scolaire et d'André POUPARD Responsable des services techniques.

Après lecture par M. le Maire du procès verbal de l'élection des délégués, les élus des classes ont reçu un petit guide "le livret du petit citoyen" afin de comprendre la République Française et son fonctionnement. Avant de faire quelques propositions d'amélioration pour l'école, les délégués ont remercié la municipalité pour ses actions en direction de l'école (pose d'un nouveau jeu dans la cour de l'école, l'accès à la piscine de Bernay pour tous les élèves de l'école de Serquigny).



PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE PARC MAUBUISSON

En 2019, la commune avait acquis auprès de la société Arkema, et pour l'euro symbolique, une partie du parc Maubuisson, qui comprend plusieurs constructions, des voiries et des parcelles non bâties. Après les travaux nécessaires à la réhabilitation des réseaux (électricité, télécom, éclairage, réseau d'eau potable), la municipalité souhaite maintenant aménager ce parc situé en centre ville tout en conservant le magnifique cadre de vie.

Une étude urbaine pré-opérationnelle avait été réalisée sur le site du Parc Maubuisson en 2019, par le cabinet Ve2a.

Cette étude mettait en avant l'emplacement idéal de ce foncier, à la fois en cœur de bourg, à proximité de la mairie et des services, tout en étant dans un environnement calme et paysager.

Plusieurs esquisses de densité avaient alors été proposées, de 7 logements à l'hectare à 20 logements/ha, avec en conclusion le fait qu'une

densité intermédiaire d'environ 11 logements/ha semblerait la plus appropriée.

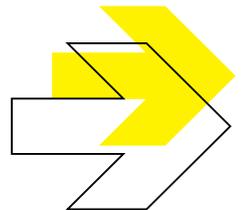
En juin 2022, une sollicitation a donc été faite afin d'envisager la cession de cette propriété communale sur la base d'un projet immobilier répondant aux besoins exprimés de logements sociaux, d'habitat particulièrement adapté aux seniors ou à destination des familles.

Après consultation de plusieurs bailleurs, la municipalité de Serquigny a retenu le projet de la SILOGE pour aménager le parc Maubuisson, au cœur du centre-bourg, tout en préservant le cadre de vie.

SILOGE, qui travaille exclusivement sur le département de l'Eure et connaît, de fait, particulièrement bien le territoire, a présenté un projet de 22 à 24 logements proposant une mixité, en adéquation avec la densité souhaitée tout en conservant la majesté du site et préservant particulièrement le cône de vue sur le château depuis le bas de l'allée.



PLAN DE MASSE : PROGRAMME 21 LOGEMENTS + 2 LOTS LIBRES



Ainsi, cette esquisse, à affiner en fonction des souhaits de la commune et de l'évolution des études, propose à ce stade, dans un parc paysager avec cheminements doux dissociés des voiries :

- ➔ 6 à 7 logements individuels locatifs
- ➔ 7 logements intermédiaires locatifs
- ➔ 7 à 8 logements individuels locatifs particulièrement destinés aux seniors
- ➔ 2 lots à bâtir

Ce projet d'urbanisation permettra de ne pas consommer des terres agricoles supplémentaires et de préserver la biodiversité.



Les premières vues dévoilées laissent imaginer la présence de petits jardins et de cheminements piétons dissociés des voiries.



CALENDRIER :

- ➔ Etude du projet Septembre 2023
- ➔ Permis de construire 2^{ème} trimestre 2024
- ➔ Début des travaux 1^{er} trimestre 2025
- ➔ Fin des travaux 4^{ème} trimestre 2026

DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



ESPACE EX-PEUPLERAIE



➔ LE DÉPLACEMENT DU LAVOIR

Sur le site de l'ancienne peupleraie un projet est en cours d'étude pour créer un cheminement avec un platelage bois reliant la route départementale au parc municipal avec un pont pour passer le bras principal de la Charentonne.

Le futur ouvrage passera le long du lavoir qui vient d'être déplacé. Ce lavoir fait partie de notre patrimoine, il nécessite une remise en état, une subvention nous est accordée pour réaliser quelques travaux.

Ce projet est un investissement important (un peu plus de 100 000 €), nous avons répondu à un appel à projet de "Sentier Nature" lancé par le ministère de la transition écologique et de la cohésion du territoire. La subvention attendue est de 80% de l'investissement. Sans cette subvention ce projet ne pourra pas être réalisé.

En ce qui concerne la végétation de cette espace, comme vous avez pu le constater la végétation s'est épanouie à l'intérieur de cette zone humide, l'idée est de ne pas replanter des peupliers.

Deux solutions sont possibles :

➔ Créer une mégaphorbiaie, il s'agit de garder une prairie humide avec une fauche tous les 3 ans en enlevant la végétation fauchée, cette solution a un coût non négligeable ;

OU

➔ Laisser cette espace en libre évolution, ce qui nous est conseillé par le "Conservatoire des espaces naturels de Normandie".

Un espace en "libre évolution" est un endroit où la volonté est de ne pas intervenir et de laisser la nature s'adapter seule au changement climatique. C'est aussi un terrain d'expérimentation pour l'étude des dynamiques écologiques sur le long terme.

LE VERGER

Le verger conservatoire continue d'évoluer, avec l'aide du Département, la commune va réaliser plusieurs plantations avec environ 900 plants supplémentaires.

La commune s'était portée candidate à l'opération "Une naissance un arbre" initiée par le Département de l'Eure en partenariat avec l'Office National des Forêts. Les collectivités pouvaient présenter un projet sur l'un des quatre thèmes qui étaient proposés. Dans le cadre de cette opération 7 000 arbres seront plantés dans l'Eure. Le Département finance les missions de l'ONF pour la réalisation du travail du sol, de la plantation, de la mise en place des protections anti-gibier et du paillage.

Ce seront cinq plateaux de 65 m² qui seront plantés de cornouillers, camérisiers, d'alisiers et des cormiers viennent entourer ces plateaux. 330 mètres de haies seront plantés également sur le pourtour du site en s'appuyant sur la haie existante avec des framboisiers, groseilliers et camérisiers disposés en mélange.

Mais aussi 190 mètres d'alignement arbustif composés de noisetiers et de néfliers, et 152 mètres d'un alignement de pommiers, poiriers, intercalés avec des noisetiers, camérisiers, cornouillers et groseilliers.

Le 7 décembre dernier, trois classes de l'école élémentaire ont participé au début de la plantation de ces plants. En fin de matinée nous avons inauguré avec l'association "La Haie d'Honneur", la haie plantée à l'automne dernier dont les plants nous ont été offerts par la fédération des chasseurs pour préserver la faune sauvage.



➔ LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SERQUIGNY PARTICIPENT À LA PLANTATION DES ARBUSTES



BIENVENUE À MÉLODIE COTARD-CAVAN, NOTRE NOUVELLE RESPONSABLE CULTURELLE DE LA MÉDIATHÈQUE

Mélodie, pouvez-vous vous présenter ?

Je suis âgée de 30 ans et je réside à Boisney.

Quelles études avez-vous fait ?

Je suis diplômée d'un doctorat d'Histoire de l'Université de Rouen.

Quel est votre parcours professionnel ?

Aussitôt la validation de mon doctorat, j'ai enseigné en tant que contractuelle en lettres, histoire et géographie puis je me suis dirigée vers la médiation culturelle.

Quels sont vos projets à la Médiathèque de Serquigny ?

J'ai comme projets de faire de notre Médiathèque un pôle culturel, un lieu d'échange ouvert à tous, dans la continuité de ce qui a été établi par Marion VICAIRE et au-delà en répondant à ce qui correspond aux goûts des Serquignaises et Serquignais.



31^{ÈME} SALON

DES ARTS NORMANDS

Les 18 et 19 novembre 2023, la salle des fêtes a accueilli le 31^{ème} Salon des Arts normands de Serquigny.

Peintres, photographes, sculpteurs ainsi que les enfants des écoles de Serquigny ont pu exposer leurs œuvres.

Durant tout ce week-end de novembre, un public nombreux est venu admirer leurs œuvres.

➔ M. LE MAIRE FRÉDÉRIC DELAMARE, MME VARAISE ADJOINTE À LA CULTURE ET TOUS LES LAURÉATS DU SALON 2023

PRIX DU PUBLIC ADULTES

Catégorie peintres

➔ Mme. VAGUET-DEBAISIEUX Danièle
"Giverny"(photo ci-contre)

Catégorie sculpteurs

➔ M. HIAULT Nicolas
"Cheval"

Catégorie photographes

➔ M. PINARD Ludovic
"Chevrette et son faon"

PRIX DU PUBLIC ENFANTS

Catégorie peintres

➔ Mme PRINGAULT Armelle
"Jolie tortue"

Catégorie sculpteurs

➔ Mme BRUYERE Michelle
"Ecureuil"

Catégorie photographes

➔ M. MASSOT Olivier
"Renard mannequin"

Le lauréat du vote du jury

➔ M. Nicolas HIAULT pour l'ensemble des œuvres exposées.

➔ TABLEAU "GIVERNY"



DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS



LES COMMÉMORATIONS DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE 14/18

Samedi 11 novembre 2023, la commune de Serquigny a commémoré, le 105^e anniversaire de l'armistice qui a mis fin aux combats de la Première Guerre mondiale. Cette commémoration a commencé par un dépôt de gerbes à la Stèle des Cheminots de la gare de Serquigny puis par une messe du souvenir à l'église de Serquigny.

Elle s'est poursuivie par un rassemblement au monument aux morts près de l'hôtel de ville et d'un dépôt de gerbes et des lectures de messages des anciens combattants et de M. Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et de Mme Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Cette commémoration s'est déroulée en présence des Anciens Combattants, des Maires de Serquigny et de Fontaine l'Abbé, des élus municipaux, et des habitants de Serquigny.

A noter la présence également de la Gendarmerie de Beaumont le Roger et d'une forte délégation des pompiers de la caserne de Beaumont le Roger encadrée par le Lieutenant LEVILLAIN.

La cérémonie s'est terminée par le chant de l'hymne national et le salut aux porte-drapeaux, gendarmes et pompiers.



Michel LEFEVRE nous a quitté cet été



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Michel LEFEVRE, Ancien Président des Anciens Combattants de Serquigny survenu le 4 août 2023 à son domicile à l'âge de 85 ans.

Michel Lefèvre a adhéré à l'association des anciens combattants (Anciens Combattants Prisonniers de Guerre) de Serquigny-Launay en 1960 dès son retour d'Algérie. Il avait 23 ans.

Il devient Président de l'association locale en 1979 et y restera jusqu'en 2018.

C'était la première fois, dans le département, qu'un combattant d'Afrique du Nord devenait Président d'une Association d'Anciens Combattants de toutes les générations.

Appelé en 1958 au régiment des Zouaves, puis affecté au 2^{ème} RIMA en 1959, Michel reviendra à la vie civile en août 1960 puis intégrera l'association départementale des prisonniers de guerre et deviendra président des CATM (Combattants Algérie Tunisie Maroc). Il était également membre de la commission de solidarité de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), Président cantonal de Bernay, Président de la section de Serquigny, Vice Président du comité d'entente, Membre du conseil d'administration de l'UDAC 27 (Union Départementale des Anciens Combattants), Président délégué de l'association.

En 2012, Après plus de 50 ans d'engagement et de dévouement, Michel LEFEVRE s'était vu remettre l'insigne de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Toutes les personnes qui l'ont connu garderont le souvenir d'une personne dévouée, au caractère affirmé.

DES NOCES DE DIAMANT POUR YOLANDE ET ANGELBERT



Samedi 21 octobre 2023, c'était une belle journée pour Yolande et Angelbert. Pour leurs soixante années de mariage, ils ont en effet renouvelé leurs vœux en mairie.

Cérémonie qu'ils avaient déjà réalisée en 2013 pour leurs cinquante ans d'union. Mariés en 1963, Yolande et Angelbert célébraient donc leurs noces de diamant entourés de leur famille et amis.

C'était une première pour M. le Maire Frédéric DELAMARE qui leur a offert la médaille de la ville, un diplôme et un magnifique bouquet.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur et encore une longue vie à deux.

REPAS DES ANCIENS DE SERQUIGNY - LAUNAY

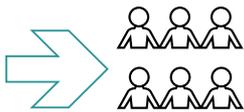
Les anciens des communes de Serquigny et Launay étaient réunis à la salle des fêtes le dimanche 8 octobre 2023 pour déguster un succulent repas. Près de 180 convives âgés de plus de 65 ans et leurs conjoints avaient répondu présents à l'invitation de la municipalité.

Après les quelques mots de M. Frédéric DELAMARE, Maire de Serquigny et M. Christian BAISSÉ, Maire de Launay, les invités ont particulièrement apprécié le repas conçu par le traiteur M. Laurent LEFEVRE de Thiberville et le dessert par la boulangerie "La Petite normande" de Serquigny,



L'animation musicale assurée par "Paris Guinguette" a été également appréciée. Le service comme d'habitude a été réalisé par les membres du Conseil Municipal de Serquigny et leurs conjoints dans la bonne humeur.

Félicitations à Claudine, Pamela, Josiane et Elisabeth pour la magnifique décoration de la salle et des tables sur le thème de la mer.



LES FOYERS RURAUX À SERQUIGNY



Grâce à la collaboration de l'équipe municipale de Serquigny, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Eure (FDFR 27) a ouvert une antenne dans la maison des associations (appelée ancienne école) située allée de Maubuisson depuis le 1^{er} octobre.

L'inauguration de l'antenne a eu lieu le lundi 25 septembre 2023 en présence de M. Dominique PREVOST Président de la FDR 27, de Mme Nathalie LEMAHIEU Directrice de la FDR27, de M. Léonard DUZZI Inspecteur DDSCS, de M. Le Maire de Serquigny, des Conseillers Municipaux et des habitants riverains, devant le bâtiment entièrement rénové (grâce à l'aide financière de l'Etat). À cette occasion, M. le Maire a souligné l'importance de l'engagement de

la fédération et l'énergie de la vie associative pour tisser du lien social et pour leur part, les élus étaient engagés au service du territoire et pour répondre aux besoins du quotidien de la population.

Dans quels domaines interviennent les Foyers Ruraux ?

Les Foyers Ruraux participent à l'aménagement des territoires ruraux à travers 3 axes : la vie associative, l'accès à la culture et la responsabilisation des jeunes. La FDFR 27 est un lieu de ressources pour les associations, les porteurs de projets, les animateurs de collectifs. Elle favorise les actions culturelles et artistiques porteuses de sens au cœur du monde rural. Elle a également pour objectif d'impliquer les jeunes dans la vie locale et de contribuer au développement de leur prise de responsabilité (Formation BAFA, aide aux projets des jeunes, relais des politiques jeunesse).

De nombreuses activités sont proposées :

- ➔ Atelier CAP (Conseils, Accompagnements et Projets) les mardis après-midi pour les 16/25 ans ;
- ➔ Atelier multisports les mercredis après -midi de 14h à 17h30 ;
- ➔ Atelier théâtre, pour les primaires et collégiens ;
- ➔ Atelier "les petits reporters" le mercredi matin de 10h30 à 12h (création d'un journal numérique) ;
- ➔ Une fois par mois "le café associatif" ouvert à tous.

Vous pouvez les contacter par mail accueil@fdfr27.fr
ou par téléphone au **02 32 42 02 94**



LE YOGA À SERQUIGNY

Le Yoga de Samara

Le Yoga de Samara est une pratique douce et lente où l'on retrouve de la méditation, des exercices d'étirements, des exercices respiratoires, des mouvements de coordination. La pratique du Yoga de Samara se fait sur fond musical, en cercle par mimétisme et dans la bienveillance. Les pratiquants apprennent à ralentir, à ressentir la circulation de l'énergie dans leur corps, le "Qi". Maîtriser le Qi par la pratique régulière de cette discipline permet d'améliorer sa santé physique et mentale.

Vous pouvez rejoindre le groupe de pratiquants le mercredi à partir de 13 h salle Maubuisson.

Cours de Qi gong

Tous les mardis à 18h00 hors vacances scolaires salle Maubuisson. Ce cours sera animé par Mme Isabelle Mercier dès le 9 janvier 2024. Renseignement : **Mme Christine ROUSSEAU / 06 82 22 95 55**

Le Yoga (Association "Art de vivre")

L'association "Art de vivre" propose des cours de Yoga tous les mardis de 14h30 à 16h à la salle des Fêtes. Pour tous renseignements : **Mme DUVAL Françoise Professeur agréé / 06 03 03 42 13**

L'ASSOCIATION ERA-93



DEPUIS 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES, L'ASSOCIATION ERA 93 BASÉE À SAINT-OUEN DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS LOUE À LA COMMUNE DE SERQUIGNY LE GÎTE COMMUNAL CHAQUE ÉTÉ PENDANT 5 SEMAINES..

Les difficultés du quotidien, la précarité socio-économique et les différents freins empêchent bien souvent l'accès aux vacances d'une catégorie de personnes.

C'est pour cette raison que l'association ERA 93 avec l'aide de partenaires travaille pour permettre, l'accès aux vacances pour les familles et les jeunes dont la situation sociale du moment bloque l'accessibilité au dépaysement. Le gîte de Serquigny comme lieu de résidence de vacances a été choisi par l'association pour que des familles y passent de merveilleux moments de bonheur, d'épanouissement, et de joie, pour des vacances estivales à la campagne !

La commune de Serquigny, est fière de contribuer par la location du gîte au bonheur de ces familles.



ERA-93 est une association de loi 1901 créée en 2010 par un groupe de 3 travailleurs sociaux. Leur projet est de toucher en premier les jeunes. L'association souhaite leur montrer qu'il est tout à fait possible de monter des projets, de découvrir de nouveaux horizons, d'aller à la rencontre de nouvelles personnes et de s'ouvrir l'esprit.

Pour cela, ERA-93 développe des projets socio-éducatifs en faveur des jeunes et les familles vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le but est de mettre en place des actions solidaires de proximité et complémentaires à la scolarité en faveur des habitants des quartiers concernés.

Ils agissent sur les axes suivants :

- L'éducation par le sport
- Le sport santé
- La mobilité et la solidarité internationale
- L'accès aux vacances pour les familles
- L'insertion socio-professionnelle
- La médiation sociale partagée
- La parentalité
- L'animation de proximité



Le CSC pétanque SERQUIGNY

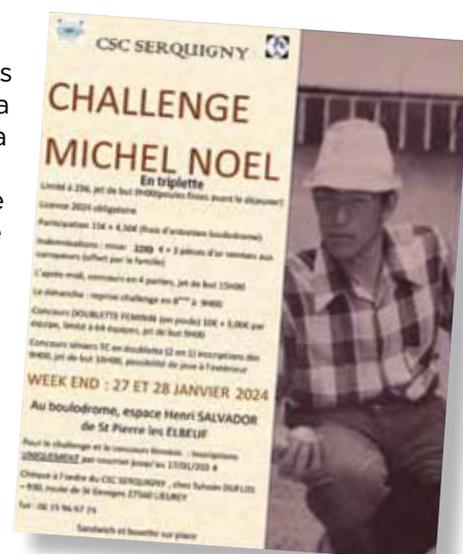
➔ Le club de Serquigny organise pour sa 2^{ème} édition, un très grand tournoi de pétanque "Le challenge Michel NOEL" qui aura lieu au boulodrome de Normandie (Espace Henry SALVADOR à St Pierre les Elbeuf) le 27 et 28 janvier 2024.

Deux principaux évènements pendant ce tournoi : le challenge limité à 256 équipes en triplette (soit 768 joueurs) et le doublette féminin.

Michel NOEL, était un des acteurs du club de SERQUIGNY, bien que discret, il était toujours disponible pour donner un coup de main à la vie du club et l'entretien des terrains.

Ses fils sont aussi des fervents de pétanque qui ont obtenus des résultats dans de nombreux championnats et autres concours.

Grâce à la renommée et la motivation de Sébastien, notre club de SERQUIGNY se fait remarquer au point d'attirer des vedettes de la pétanque tel que Asma BELLI pour le féminin et Maison DURK, Michel LOY et Yohann COUSIN pour le Challenge.





La ZUMBA à Serquigny



➔ Envie de vous amuser, de bouger et de transpirer dans une ambiance conviviale venez retrouver Messaline de l'association "Galdy" le mercredi de 19h à 20h à la salle des fêtes de Serquigny pour un cours de zumba. Ce cours est accessible à tous, sportive ou débutante. En se défoulant sur des musiques entraînantes, on oublie rapidement que l'on est en train de faire du sport. La zumba procure un sentiment de bien-être immédiat.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Messaline au **06 72 32 94 20**

Loisirs et Culture (ALC), UNE "ANCIENNE" ASSOCIATION PLEINE D'AVENIR !

➔ Qui dirait que dans une poignée d'année l'ALC fêtera son premier demi-siècle d'existence tant elle est toujours en recherche de nouvelles activités ! Soucieuse du bien-être des habitants de Serquigny et des communs alentours, elle propose des activités culturelles ou de loisirs ou sportives.

➔ Le club d'"Échecs" vous accueille le lundi après-midi à la médiathèque de Serquigny.

➔ Le club "Art Textile" excelle dans l'art du patchwork en confectionnant nappes, couvre-lits, objets de décoration... Allez rencontrer Marie France CHAUVIN le mardi après-midi à la médiathèque.

➔ Le club d'"Enluminure" sous la houlette de Josiane VARAISE attire les amateurs de peinture médiévale le mardi matin à la médiathèque.

➔ Le club "Tricot" animé par Françoise VASSEUR se réunit le mercredi après-midi à la médiathèque. A vous les pulls, gilets, écharpes sous la houlette des tricoteuses prêtes à vous distiller leurs conseils. A noter que le club "Tricot" remet l'ensemble des gains gagnés par la vente de leurs ouvrages intégralement au TÉLÉTHON.

➔ Le club "Initiation Bien-être", animé par Virginie ROGER propose un lundi par mois à la salle des fêtes de Serquigny de vous faire accéder à relaxation, détente du corps, méditation guidée, développement des énergies, hypnose... Dans une ambiance feutrée et chaleureuse propice à ce retour sur soi-même.

➔ Le club de "Gymnastique Volontaire" vous propose des activités en salle et en plein air, le mardi matin de 9 h à 11 h à la salle des fêtes - gymnastique "dynamique" et de 10 h à 11 h - gymnastique "sereine", le jeudi matin, au départ de Serquigny ou des communes voisines, marche sportive de 9 h à 11 h.

Les activités sportives sont animées avec dynamisme, convivialité et attention par Mathieu DANJEAN, licencié de la FFEPGV. À noter que les séances de gymnastique peuvent accueillir des personnes aptes à une activité physique après des séances de kinésithérapie ou une longue période d'inactivité sportive. Conventions signées avec la Musse et Planeth Patient.

Suivez l'activité de l'ALC sur sa page Facebook : ALC SERQUIGNY.

Renseignez-vous au 06 24 28 39 87 ou par courriel : alcserquigny.gv@gmail.com



Football Club Serquigny-Nassandres

➔ Cette saison 2023/2024 le club du FC Serquigny Nassandres compte plus de 400 licenciés, ce qui le place comme l'un des plus importants du secteur. Les équipes Séniors A et les U18 jouent en catégorie R2, en interdistrict pour la catégorie féminine Séniors, et en catégorie Départementale 1 pour les équipes Séniors B, U18 B, U15, U13. Suite aux excellents résultats des équipes et l'image positive du club, le FCSN a enregistré l'arrivée en début de saison d'un nombre important de nouveaux licenciés. Félicitations aux dirigeants et joueurs du club.

Nous invitons tous les amateurs de football à venir encourager les joueurs du FCSN autour des terrains le samedi ou le dimanche au stade GITTON de Serquigny ou au stade Marcel JACQUIN de Nassandres.



L'Entente Cycliste de Serquigny en 2023

➔ Les coureurs du club ont disputé 250 épreuves et ont obtenu 2 victoires individuelles, des podiums au championnat de l'Eure et de Normandie, 50 places dans les 20 premiers, une place de 2^{ème} du challenge Bec. Ils ont également participé à 55 randos VTT, cyclocross, course VTT.

Le club a organisé 5 épreuves et a réuni 715 inscriptions malgré l'annulation de la course de Serquigny à cause d'orages violents. Pour la saison 2024 le club a enregistré l'arrivée de 11 nouveaux adhérents. Bravo au Club et souhaitons lui, une année 2024 aussi riche en victoires que 2023.



SÉANCE DU 30 JUIN 2023

FINANCES / marché public pour la construction du city-stade

Le Conseil Municipal a inscrit dans son programme d'investissement la construction d'un city stade. Après consultation de plusieurs entreprises spécialisées, le Conseil Municipal, attribue le marché de réalisation de la plateforme béton à BONÉ TP, qui a fait la proposition la mieux disante, pour un montant total de 33 326,40 € HT et le marché de fourniture et pose de la structure multisport à AGORESPACE, qui a été jugée la mieux disante, pour un montant total de 58 997,00 € HT.

FINANCES / marché public pour la DECI

Lors de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2022, il a été décidé d'attribuer la pose d'une citerne enterrée pour la défense extérieure contre l'incendie au Petit Nassandres - allée des Prés, à la société SONOTER TP. Cependant, ladite société a déposé le bilan et ne pourra entreprendre les travaux. Une autre entreprise, BIGOT TERRASSEMENT, peut réaliser le chantier pour un montant de 41 766,00 € HT (contre 35 600,00 € HT pour SONOTER en 2022). Le Conseil Municipal attribue le marché de travaux de pose d'une citerne enterrée allée des Prés pour un montant de 41 766,00 € HT à BIGOT TERRASSEMENT.

FINANCES / tarifs gîte 2024

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de réviser les tarifs du gîte d'étape de la commune. Pour information, l'Indice de Référence des Loyers (IRL) au 1^{er} trimestre 2022 a subi une augmentation de **+3,49%** sur un an. L'IRL correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) hors tabac et hors loyers. M. le Maire propose l'application de l'augmentation de +3,49% à l'ensemble des tarifs. Par ailleurs, dans le cadre de la politique culturelle de la commune et du partenariat avec la SCIC Les Nouvelles Coordonnées, M. le Maire propose l'extension de la nuitée tarif réduit aux compagnies d'artistes en résidence au gîte.

Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2024

Semaine complète	910,00 €
Week-end	690,00 €
Mid week	580,00 €
Nuitée	28,50 €
Nuitée tarif réduit	15,00 €

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire relative à la révision des tarifs de location du Gîte d'étape communal et fixe les tarifs de location selon le barème suivant :

Opération d'urbanisation du Parc Maubuisson

M. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'après consultation de plusieurs bailleurs, SILOGE, qui travaille exclusivement sur le département de l'Eure et connaît, de fait, particulièrement bien le territoire, a présenté un projet de 22 à 24 logements proposant une mixité de logements, en adéquation avec la densité souhaitée tout en conservant la majesté du site et préservant particulièrement le cône de vue sur le château depuis le bas de l'allée.

Le Conseil municipal, décide de confier l'opération à SILOGE, et autorise SILOGE à procéder à l'ensemble des investigations sur site, nécessaires à la poursuite des études et à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation de ce programme et toutes autorisations administratives requises pour cette opération ;

Campagne de coupe de bois communaux

La commune de Serquigny organise régulièrement des campagnes de coupe de bois sur pied dans les bois communaux dits "Petits Communaux" et "Grands Communaux".

M. le Maire propose qu'une nouvelle campagne soit mise en place à l'automne dans les mêmes conditions que les années précédentes. Le Conseil Municipal fixe la taxe d'affouage à 12 euros le stère de bois coupé.

Convention avec le SDOMODE pour la collecte de papiers de bureau

M. le Maire rappelle que la commune a intégré le dispositif test de collecte des papiers de bureau par le SDOMODE. Le dispositif consiste en un dépôt de caisses et de sacs de collecte et un passage mensuel pour la récupération. Aujourd'hui, le dispositif est confirmé et Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

Convention d'inspection hygiène et sécurité du personnel des collectivités et EPCI

M. le Maire expose que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, modifié, et notamment son article 5, autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour la mise à disposition d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Cette mission est proposée aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure.



SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Protocole d'amélioration du partenariat entre le parquet d'Evreux et les élus locaux

Dans la continuité des relations qui se sont tissées entre le parquet d'Evreux et les élus locaux au travers des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSDP/CISPD), le présent protocole a pour objet de développer et d'approfondir les relations partenariales entre ses signataires dans le cadre du renforcement de la justice de proximité souhaité par le garde des sceaux et exposée, notamment, dans sa circulaire du 15 décembre 2020.

L'objectif des signataires est de favoriser la communication entre le tribunal judiciaire d'Evreux et les maires du département de l'Eure ainsi que de permettre d'apporter, aux actes de petite délinquance et d'incivilité du quotidien, une réponse plus adaptée.

En pratique, cela se traduira par :

- ➔ La mise en place d'un circuit court de signalement des infractions et l'amélioration des échanges entre les élus et le parquet d'Evreux
- ➔ Le recours au rappel à l'ordre,
- ➔ Le recours à la transaction municipale et le classement sous condition de réparation en nature
- ➔ Le recours au conseil pour les droits et devoirs des familles

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le protocole d'amélioration du partenariat entre le parquet d'Evreux et les élus locaux.

FINANCES / tarifs 2024

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit voter les tarifs communaux valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

L'ensemble des tarifs est explicité dans les deux tableaux annexés à la présente délibération.

Pour information, l'Indice des prix à la consommation en août 2023 fait état d'une augmentation de + 4,80% sur un an.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs comme indiqué dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux conformes aux tableaux joints en annexe et applicables au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble des tarifs.

Subvention Amicale des pompiers de Beaumont-le-Roger

Le cross départemental des sapeurs-pompiers de l'Eure de la saison 2023-2024 se déroule au centre d'intervention de secours de Beaumont-le-Roger. Entre 250 et 300 participants seront présents le samedi 18 novembre 2023.

Par courrier en date du 19 septembre 2023, l'amicale des pompiers de Beaumont-le-Roger

sollicite la commune de Serquigny pour une subvention afin d'assurer la réussite de cet événement.

M. le Maire propose une subvention, à titre exceptionnel, d'un montant de 100 € à l'amicale des pompiers de Beaumont-le-Roger.



Admission en non valeur de produits irrécouvrables - Budget VILLE

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le comptable n'a pas pu recouvrer certains titres ou produits portés sur un état et concernant des écritures comptables émises entre 2007 et 2019.

Le total de ces sommes s'élève à **5 687,10 €**.

Le Conseil Municipal, décide d'admettre en non valeur les titres pour un montant total de 5 687,10 € pour le budget de la Ville de Serquigny.

URBA-PATRIMOINE / programme "Villages d'Avenir"

Dans le cadre de son action en faveur des communes rurales engagée depuis 2017 et après les programmes "action cœur de ville" et "petites villes de demain", le gouvernement poursuit sa politique d'accompagnement des collectivités avec la mise en œuvre d'un nouveau programme d'ingénierie à destination des communes rurales dénommé "Villages d'Avenir".

Ce programme a pour objectif, grâce au recrutement par l'État d'un chef de projet compétent pour l'ensemble des villages d'avenir du département, d'offrir un accompagnement en ingénierie pour aider les communes ou groupements de communes sélectionnées à concevoir puis porter leurs projets.

Le préfet de l'Eure, par sa lettre-circulaire du mois de septembre 2023, propose aux communes de moins de 3 500 habitants de faire acte de candidature pour bénéficier de ce programme qui sera opérationnel dès le début de l'année 2024.

Des thématiques communes sont réfléchies à l'échelle des territoires respectifs de Serquigny, Nassandres-sur-Risle, Fontaine l'Abbé et Launay. Il apparaît donc opportun de porter

→ SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2023

une candidature groupée avec les dites communes afin de développer des projets communs, plus ambitieux à une plus grande échelle.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire de candidater au programme "Villages d'Avenir";

URBA-TRAVAUX/convention de servitude avec ENEDIS

Dans le cadre des travaux de raccordement du Parc éolien de Beaumontel 2, il est nécessaire de passer le réseau par des parcelles appartenant à la commune et il convient de passer une convention de servitude afin que le propriétaire du réseau, ENEDIS, puisse intervenir en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire de consentir la servitude sus-énoncée au profit d'ENEDIS et accepte

les modalités financières de la convention, notamment le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 1 120,00 €.

URBA-TRAVAUX / bail emphytéotique avec ENN

Dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune, il a été nécessaire d'implanter une armoire de rue avec tous ses équipements et réseaux sur une parcelle appartenant à la commune et il convient de signer un bail emphytéotique avec le propriétaire de l'équipement, le syndicat mixte ouvert EURE NORMANDIE NUMERIQUE.

Le Conseil Municipal, approuve la proposition de M. le Maire de signer un bail emphytéotique au profit d'Eure Normandie Numérique et accepte les modalités de la convention, et notamment son caractère gratuit.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Convention avec le Logement Familial de l'Eure relative à la gestion en flux des réservations de logements

Le Conseil municipal, autorise M. le Maire à signer la convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la ville de Serquigny sur le patrimoine du Logement Familial de l'Eure.

Adhésion à l'Union Régionale des Collectivités FOrestières (UNCOFOR)

En 1957, un décret identifiait 28 communes de l'Eure présentant un risque d'incendie sur certains massifs forestiers. Aujourd'hui, les changements climatiques et les événements de 2022 relatifs aux feux de forêt réaffirment l'urgence de préserver nos forêts contre les incendies, en mettant particulièrement l'accent sur des mesures de lutte passive.

Dans ce contexte, le Préfet de l'Eure a pris un arrêté le 8 juin 2023 définissant des Obligations Légales de Débroussaillage à mettre en oeuvre dans ces 28 communes particulièrement exposées au risque d'incendie de forêt.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé consistent à réduire la quantité de matière végétale combustible des strates herbacées et arbustives sur les terrains situés à moins de 200 mètres des milieux boisés et des forêts pour :

- minimiser le risque de départ de feu accidentel à partir des habitations,
- assurer une auto-protection des personnes et des biens,
- permettre le confinement des habitants dans leur maison,
- sécuriser et faciliter les interventions

des pompiers en cas de sinistre,

- éviter une trop grande mobilisation des moyens de lutte pour la défense des zones habitées au détriment de celle de la forêt.

La commune de SERQUIGNY fait partie des 28 communes concernées par l'OLD.

L'Union Régionale des Collectivités FOrestières, association de type loi 1901 créée en 2017 à l'initiative d'élus des cinq départements normands, regroupe des collectivités normandes propriétaires ou non de forêts dans une structure d'échanges et de partage d'expériences proposant des services d'animation et d'accompagnement multiples. Interlocuteur privilégié des élus normands pour toutes les questions liées à la forêt, à la filière et à l'utilisation du bois, l'URCOFOR propose d'accompagner la commune dans le travail de recensement des propriétaires concernés par l'OLD.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion avec l'URCOFOR pour un montant de 200 €.

Convention de servitude GRDF Le Haras

M. le Maire explique qu'une convention de servitude a été actée entre le Logement Familial de l'Eure et GRDF dans le cadre des travaux de construction de l'ensemble immobilier du Haras (micro crèche, maison médicale, SESSAD Les Nids et les logements). Aujourd'hui, la voirie et les espaces verts ont été rétrocédés à la commune. Il convient de régulariser la convention de servitude.

Le Conseil Municipal, autorise la constitution de la servitude telle qu'elle avait été actée avec le Logement Familial de l'Eure et autorise M. le Maire à régulariser la situation.

TARIFS COMMUNAUX



AU 1^{er} JANVIER 2024

ÉCOLES / Cantine

Tarif normal	3,35 €
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,70 €
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,05 €
Tarif pour le personnel communal	2,80 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,70 €
Garderie	
1/2 journée	Tarifs différenciés
Journée	Tarifs différenciés

Élèves / Hors Commune

730,00 €

Élèves classe ULIS / Hors Commune

860,00 €

MÉDIATHÈQUE

Carte d'adhérent adulte	Gratuite
Impressions N/B	0,30 €
Impressions couleur	0,80 €
Cours d'informatique - Commune	17,00 €
Cours d'informatique - Hors Commune	23,00 €

RÉGIES

Programmes salon de peinture	2,00 €
Droit d'exposition salon de peinture	5,00 €
Droit de place marché (le ml)	1,00 €
Droit de stationnement	100,00 €
Taxes d'affouage (réservé aux habitants)	12,00 €
Droit d'inscription 10 kms Serquigny	9,50 €

CIMETIÈRE (concessions)

Trentenaire	140,00 €
Cinquantenaire	220,00 €
Place supplémentaire	45,00 €
Columbarium (trentenaire)	335,00 €
Cavurne (trentenaire)	185,00 €
Scellement d'urne	55,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS

Commune

Location week-end	260,00 €
Vaisselle pour repas	95,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	55,00 €

SALLE DES FÊTES : PARTICULIERS

Hors commune

Location week-end	470,00 €
Vaisselle pour repas	180,00 €
Vaisselle pour vin d'honneur	90,00 €

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES

Commune

1 ^{ère} manifestation	Gratuite
Autres manifestations	100,00 €
Soirée dansante/repas	100,00 €
Loto	70,00 €
Concours de cartes et autres	60,00 €
Vaisselle	90,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE DES FÊTES : ASSOCIATIONS ET AUTRES

Hors commune

1 ^{ère} manifestation	100,00 €
Autres manifestations	170,00 €
Soirée dansante/repas	470,00 €
Loto	110,00 €
Concours de cartes et autres	90,00 €
Vaisselle	180,00 €
AG ou réunions internes	Gratuit

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS

commune

1/2 journée	30,00 €
Journée complète	60,00 €
Week-End	90,00 €

SALLE MAUBUISSON : PARTICULIERS

hors commune

1/2 journée	40,00 €
Journée complète	70,00 €
Week-End	110,00 €

SALLE MAUBUISSON : ASSOCIATIONS ET AUTRES

commune

AG ou réunions internes	Gratuit
Repas et activités festives (Gratuit pour la 1 ^{ère} manifestation)	60,00 €



LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
Tél. **02 32 44 10 15**

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :
9h à 12h / 13h30 à 17h30
Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations
concernant le ramassage des
ordures ménagères et des
déchets recyclables, nous vous
invitons à contacter le Syndicat
de Destruction des Ordures
Ménagères de l'Eure.

348 rue de la Semaille
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 14 75**

Site Internet : www.sdomode.fr

La collecte des ordures
ménagères sur Serquigny se fait
uniquement le vendredi matin et
un vendredi sur 2 pour la collecte
des déchets recyclables.

Ouverture de la déchetterie

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée
mardi : 9h à 12h / 14h à 17h
mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h
jeudi : 14h à 17h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h
mardi : 9h à 12h / 14h - 18h
mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h
jeudi : 14h à 18h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h
samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLIC & COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud
Mme CRETOIS : **02 32 44 12 00**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès
Mme DESPRES : **02 32 44 15 89**

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

02 32 46 51 34
Ouverte de :
6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : 09 72 67 50 27

Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

Bureau de poste : 02 27 19 30 74

Ouvert le : du mardi au vendredi
de 14h30 à 17h,
Le samedi de 9h à 12h
Fermé le lundi et dimanche

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : 36 35

Gare de Serquigny :

Ouverte du lundi au vendredi de
4h05 à 20h30, samedi de 7h35
à 18h25, dimanche et jours fériés
de 9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à
12h15 / 12h40 à 18h50
Le samedi de 7h45 à 11h45 /
13h05 à 18h20
Le dimanche et jours fériés de
10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Périodes scolaires :

lundi : 15h à 18h
mardi : 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
jeudi : 15h à 18h
vendredi : 15h à 18h
samedi : 9h à 12h30

Vacances scolaires :

lundi : 10h à 12h / 15h à 18h
mardi : 10h à 12h / 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
jeudi : 10h à 12h / 15h à 18h
vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h
samedi : 9h à 12h30

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

1025 Route de Broglie
27300 BERNAY

Tél. **02 32 43 50 06**

Email : accueil@bernaynormandie.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

41 rue Jules Prior
27170 BEAUMONT-LE-ROGER
Tél. **02 32 45 47 85**

PERMANENCE DU SECOURS POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les
mercredis de 9h30

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37

MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

SAMU (avec tél. portable) 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraîtée 119

**Droits des Femmes... 02 32 33 44 56
(Centre d'information)**

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : **02 32 44 10 05**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

Dr DESEINE : **02 32 25 59 39**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,

QUENTIN : **02 32 46 51 34**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : **02 32 44 61 83**

15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : **06 87 01 28 87**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

PSYCHOLOGUE

PSYCHOTHERAPEUTE

Mme JOUDOU : **06 99 89 23 85**

6 rue Max Carpentier
Maison médicale

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : 02 32 44 10 69

1 rue de Picardie

PHARMACIE

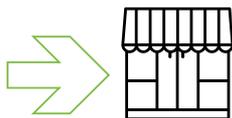
Mme MONTRON : **02 32 44 14 75**

1 rue Max Carpentier
Ouverte du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30

Le samedi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h

FOCUS BOUTIQUE PÉDAGOGIQUE



OUVERTURE D'UNE BOUTIQUE PÉDAGOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC LE SECOURS POPULAIRE ET LE LYCÉE CLÉMENT ADER DE BERNAY.

Dans le cadre de leur formation, les élèves des classes de 1^{ère} et de 2^{ème} année de CAP Equipier Polyvalent de commerce encadrés par leurs enseignantes ont aménagé et viendront vendre vêtements et accessoires au profit du Secours Populaire, deux après-midi par semaine à partir de début janvier.

Le Crédit Agricole a fait le prêt des anciens bureaux de son agence à la mairie de Serquigny et la Mairie a mis à disposition ces locaux à titre gratuit à l'association du Secours Populaire.

Les jeunes élèves pourront ainsi acquérir la partie pratique de leur formation (règles d'implantation, mise en valeur de produits, accueil et conseil au client etc...).

BOUTIQUE PÉDAGOGIQUE

36 bis rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

**La boutique sera ouverte
les lundis de 13h30 à 15h15
et les jeudis de 14h30 à 16h30**

Uniquement pendant les périodes scolaires

N'hésitez pas à leur rendre visite !



Vivre à
Serquigny

www.serquigny.fr

Ville de Serquigny